



Adresse du syndicat CGT du CNFPT aux agents de l'établissement

REMETTRE LE SERVICE PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU CENTRE DE LA VIE DU CNFPT.

RETABLIR LA PRIORITE DU COMBAT POUR LE RETOUR AU 1%.

Le syndicat CGT a réuni son Assemblée générale les 7 et 8 octobre à Montpellier dans un contexte marqué par la constitution d'un nouveau gouvernement, celui de Michel BARNIER. Ce gouvernement entend poursuivre et aggraver la politique d'austérité des gouvernements précédents, malgré la défaite d'Emmanuel MACRON lors des élections législatives anticipées de l'été dernier.

D'ores et déjà, la Cour des Comptes recommande la suppression de 100.000 postes de fonctionnaires territoriaux dans le budget à venir – ce qui constituerait une attaque d'une violence sans précédent contre les services publics locaux avec des conséquences sur notre établissement en termes de ressources financières.

Par ailleurs, malgré cette défaite et la nécessaire exigence d'abandonner définitivement le projet de réforme de la fonction publique de Guerini, le gouvernement démissionnaire de G. Attal a signé les décrets de mise en œuvre de la formation des secrétaires de mairie – décrets illégitimes et dont l'objectif affiché par Guerini était d'expérimenter sur l'emploi des secrétaires de mairie la mise en place d'une fonction publique de métiers.

En outre, malgré cette défaite et la sanction de sa politique anti-sociale, le gouvernement refuse de répondre aux revendications que les fonctionnaires territoriaux ont exprimées avec force :

- Abrogation de la réforme des retraites à 64 ans. Retour à la retraite à 60 ans à taux plein.
- Augmentation du point d'indice de 10%
- Abrogation de la loi Transformation de la Fonction Publique (loi Dussopt) et des 1607 heures ; rétablissement des journées de congés volés et de l'ancien dispositif des congés bonifiés, rétablissement des compétences des CAP

Notre Assemblée générale s'est aussi réunie 6 mois après l'élection du nouveau président du CNFPT, Yohann NEDELEC, dont l'action s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur, François DELUGA.

En ce second semestre 2024, les agents du CNFPT demeurent confrontés aux mêmes difficultés que celles qu'ils connaissent depuis plusieurs années et qui ne cessent de s'aggraver :

- Dysfonctionnements des outils/logiciels et procédures qui entravent au quotidien le travail des agents et portent atteinte à leur santé au travail
- Affaiblissement du sens du travail avec de moins en moins de relations humaines – que ce soit avec les collègues dans les collectifs de travail, que ce soit dans les relations avec les stagiaires, les intervenants et les collectivités locales
- Turn over important dans les services et absence de prise en considération de nos collègues précaires
- Affaiblissement du sens du service public de formation professionnelle avec des logiques gestionnaires aggravées dans certaines structures par des mesures d'austérité ou de contrôle budgétaire strict
- Contrôle strict de l'activité des agents avec des logiciels comme GTT ; exigences d'être présent sur site sous couvert de « *nécessité de service* » et de « *continuité de service* »
- Mise en place de logiques d'action qui parfois s'apparentent avec le secteur privé (logiques d'actions quantitatives calculées en nombre de JF ou de JFS ; multiplication des tableaux à remplir...)

Les collègues récemment arrivés au sein de notre établissement ont postulé à une offre d'emploi indiquant « *« En rejoignant le CNFPT, vous intégrez un établissement à la pointe de la pédagogie...qui place l'humain au cœur de ses préoccupations...qui fait grandir la fonction publique territoriale... »* ». Ils découvrent un établissement dans lequel la directrice générale leur annonce lors de son discours à Reims en juin 2024 : « *le sujet favori de la maison, c'est de parler outils informatiques et numériques* ».

Chacun a en mémoire le discours de notre directrice générale à Montpellier en avril 2019, lors de son arrivée, déclarant « *Consolider notre fonctionnement, c'est en premier lieu, des outils informatiques qui fonctionnent. C'est la première orientation et le premier travail qu'il faut mener. (...) Aujourd'hui, si on veut que les outils marchent, il va falloir être en capacité de construire un dialogue, un dialogue itératif, un dialogue permanent, pour arriver à en sortir* ».

5 années plus tard : rien n'est résolu ! Tout s'est aggravé ! Il y a urgence à régler les dysfonctionnements informatiques et pour cela écouter ENFIN les représentants du personnel et leurs revendications.

Etre à la pointe de la pédagogie, placer l'humain au cœur de nos préoccupations, contribuer à faire grandir la fonction publique territoriale : c'est bien ce à quoi aspirent les agents du CNFPT qui ont fait le choix du service public et de la fonction publique.

Alors que les menaces de mesures d'austérité se multiplient et que s'ouvre le débat budgétaire au Parlement, la CGT entend rétablir la priorité du combat pour le retour au 1%.

Remettre le service public de formation professionnelle au centre de la vie du CNFPT en brisant l'obsession de la logique gestionnaire et budgétaire de l'actuelle direction de l'établissement ; remettre les échanges sur les objectifs de formation et les objectifs pédagogiques de notre établissement au centre de la vie des services : tel est l'un des objectifs majeurs que porte la CGT à l'issue de son Assemblée Générale.

Un service public de formation professionnelle qui considère le droit à la formation professionnelle comme une composante du statut de la fonction publique et dont les objectifs visent à favoriser l'émancipation et le renforcement des qualifications des fonctionnaires territoriaux.

Ce sont ces objectifs généraux que le syndicat CGT du CNFPT porte dans chacun des combats particuliers qu'il entend mener et auquel il invite les agents à prendre part :

- ✓ Augmentation du régime indemnitaire ; augmentation de l'IFSE de 300 euros pour tous et un CIA plancher de 1.000 euros
- ✓ Titularisation des emplois précaires
- ✓ Droit à la carrière pour les agents du CNFPT : nomination de tous les promus et lauréats de concours ; transparence des promotions et avancements de grade ; fin du veto des structures sur les promotions et avancements de grade
- ✓ Stop à la dégradation des conditions de travail et la perte de sens de nos missions par la multiplication des outils/procédures/logiciels et leurs dysfonctionnements qui nous entravent au quotidien et nous éloignent du cœur de nos missions : le service public de la formation professionnelle
- ✓ Amélioration du fonctionnement des outils/logiciels avec de réelles formations en amont de leur déploiement et des services supports avec suffisamment de personnel
- ✓ Par ailleurs la CGT rappelle son exigence d'augmentation du taux de cotisation du COS à 1,5%

Montpellier, le 8 octobre 2024

Vous partagez les valeurs et revendications de la CGT ?

Vous voulez être acteur de ses initiatives et combats.

Rejoignez la CGT !